

## Commune de PLASSAC-ROUFFIAC

### COMPTE-RENDU

#### SÉANCE DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-quatre février à 20h,30  
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DAVID, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

Présents : Messieurs DAVID Serge, MAGNIER Daniel, LAGARDE Fabien, AUDOIN Damien, LAPOUGE Alain, COTTREAU Pascal, Mesdames AURIAU Marie-Odile, LAURAIN Delphine, ARNAUD Isabelle

Pouvoirs : M.GAURIEAU Julien pouvoir à M. Serge DAVID, et Mme LE TURDU Marie-Christine pouvoir à M. Fabien LAGARDE.

Madame Marie-Odile AURIAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 en et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Adhésion à la mission optionnelle de l'ATD 16 : sauvegarde 321
- Avis sur le projet de pacte de gouvernance de GrandAngoulême
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de GrandAngoulême 2019
- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Vote des taux d'imposition
- Questions et infos diverses

#### **I – Adhésion à la mission optionnelle de l'ATD 16 : sauvegarde 321**

Après en avoir déjà débattu lors d'un conseil municipal et après la visite d'un conseiller de l'ATD 16 confirmant la possibilité d'adapter cette procédure de sauvegarde à tous les ordinateurs des élus et de la Mairie, il a été décidé de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16 : sauvegarde 321 pour un montant de 650 €/l'an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Une délibération n° 2021-1-1 a été transmise à l'ATD 16 dans ce sens.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

#### **II – Avis sur le projet de pacte de gouvernance de GrandAngoulême**

Monsieur le maire attire notre attention sur le pacte de gouvernance du GrandAngoulême.

Il s'agit de mettre en place une organisation s'appuyant sur la relation et le dialogue entre les communes du GrandAngoulême et le GrandAngoulême.

Ce pacte est un outil de dialogue avec les communes et le territoire :

- Comment penser les liens entre communes et communauté et tendre vers un meilleur partage des rôles entre tous les élus communaux et intercommunaux ?
- Quelles contributions des citoyens, des associations, entreprises à la mise en œuvre des priorités intercommunales et la définition de l'intérêt général local ?
- Quelle complémentarité et quel cadre de coopération spécifique avec le conseil de développement ?

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le fonctionnement proposé par GrandAngoulême et de transmettre cette délibération à GrandAngoulême et d'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Une délibération n°2021-1-3 a été transmise au GrandAngoulême.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **III – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de GrandAngoulême 2019**

Il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2019.

Modalités	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC/an	15.00	15.00	0%
Tarif de l'examen préalable de la conception en € TTC	100.00	100.00	0%
Tarif de la vérification de l'exécution des travaux en € TTC	60.00	60.00	0%
Contrôle lors d'une transaction immobilière en € TTC	70.00	70.00	0%

Une délibération n°2021-1-2 a été transmise au GrandAngoulême.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **IV- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 à la commission finances et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve.

#### **V- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote du compte de gestion établi par le comptable du Trésor, ont désigné Madame Marie-Odile AURIAU comme Présidente de séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres du conseil délibèrent sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. DAVID, Maire de PLASSAC-ROUFFIAC.

Le Maire ne devant pas prendre part au vote s'est retiré de la séance au moment du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

#### **DÉCIDE :**

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	34 418,49 €	0,00 €	226 063,75 €	0,00 €	260 482,24 €
Opérations de l'exercice	72 227,44 €	168 837,81 €	193 943,06 €	199 636,23 €	266 170,50 €	368 474,04 €
<b>TOTAUX</b>	72 227,44 €	203 256,30 €	193 943,06 €	425 699,98 €	266 170,50 €	628 956,28 €
Résultats de clôture	0,00 €	96 610,37 €	0,00 €	5 693,17 €	0,00 €	102 303,54 €
Restes à réaliser	9 141,00 €	0,00€			9 141,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	81 368,44 €	203 256,30 €	193 943,06 €	425 699,98 €	275 311,50 €	628 956,28 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0,00€	121 887,86 €	0,00 €	231 756,92 €	0,00 €	353 644,78 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

#### **VI – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2021**

N'ayant pas encore reçu les états de notification des taux d'imposition pour 2021, il a été décidé de reporter le vote lors d'un prochain conseil municipal.

#### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020.
- Recrutement d'une nouvelle secrétaire

Monsieur le Maire présente la candidature de Mme Delphine ECHARDOUR, déjà secrétaire de mairie dans la commune de Chadurie.  
Celle-ci requiert toutes les compétences nécessaires à ce poste.

Un contrat de 3 ans avec une période d'essai d'un mois a été établi après accord du centre de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision

Délibération 2020-210-1 transmise à la Préfecture.

- Formation Percinda Wilga

Une demande de formation nous a été demandée par celle-ci.  
Elle comprend deux formations :

- "Urbanisme" pour une durée de 3 jours d'un montant de 450 €

- "Les archives municipales" pour une durée de 3 jours d'un montant de 400 €

Après débat, la formation de « l'urbanisme" est acceptée à l'unanimité.

Concernant la formation « les archives municipales », celle-ci est reportée en fonction du budget 2021.

- Notification de la délibération d'approbation du RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal)

Il s'agit d'un règlement concernant l'affichage extérieur fixé par le code de l'environnement.

Celui-ci a été soumis à une enquête publique du 1<sup>er</sup> au 26 septembre 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

- Convention EFFERVESCENTRE concernant l'accueil les enfants en Centre de Loisirs.

-

La commune participe sur le principe d'un forfait par enfant et par journée de présence. Celui-ci est fixé à 7.60 €/jour par enfant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H30.